



Que doit-on espérer pour la **mobilité** de demain?

Page B 5

Rémunération des stagiaires
Grève étudiante au visage féminin

Page A 5



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 258

LE DEVOIR, LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

DANS LA RUE CONTRE LE RACISME



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des milliers de manifestants ont marché dans les rues de Montréal, dimanche après-midi, pour dénoncer le racisme, l'extrême droite et la loi québécoise sur la neutralité religieuse. La marche s'est terminée à la place du Canada, où la statue de John A. Macdonald avait été vandalisée durant la nuit précédente. **Page A 4**

CANNABIS AU VOLANT

La tolérance zéro serait impossible

Un test routier ne permettra pas de prouver une intoxication, préviennent les experts

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Québec a beau vouloir promettre une tolérance zéro pour le cannabis au volant, les experts préviennent que ce serait impossible. Car la marijuana a ceci de particulier qu'elle reste longtemps dans l'organisme, sans pour autant avoir un effet psychotrope. Résultat : une fois légalisée, la marijuana sera présente dans l'organisme de tous ses consommateurs réguliers... qu'ils soient intoxiqués ou non. Quant aux usagers occasionnels, ils seront difficiles à attraper, car les tests de détection par la salive ne sont pas fiables, selon la science.

Le premier ministre Philippe Couillard compte déposer sous peu son projet de loi encadrant la légalisation de la marijuana récréative au Québec. Il compte fixer l'âge légal à 18 ans et imposer une tolérance zéro à tous les conducteurs. Le gouvernement québécois se ferait au taux de THC décelable dans la salive.

Ottawa n'a pas encore annoncé quels appareils de dépistage de la marijuana seront recommandés aux corps policiers du pays. Mais le gouvernement Trudeau a prévu que ce serait

VOIR PAGE A 8 : TOLÉRANCE

MALTRAITANCE INFANTILE

L'affaire Sirard a entraîné une baisse des signalements

ISABELLE PARÉ

La forte médiatisation, en 2013, de plaintes faites par des parents furieux d'avoir vu leurs enfants soumis à des tests et d'avoir été eux-mêmes soupçonnés de maltraitance par des médecins du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine a entraîné une chute du nombre d'enfants signalés pour de mauvais traitements dans l'ensemble de la ré-

gion métropolitaine, selon des chiffres obtenus par *Le Devoir*.

Des données compilées par le Centre jeunesse de Montréal et le Centre jeunesse Bats-haw depuis les cinq dernières années montrent que les signalements faits spécifiquement par du personnel médical ou des employés d'un hôpital dans la région de Montréal ont chuté en 2014-2015 et en 2015-2016.

Cette baisse a été ressentie au cours des deux

années qui ont suivi la couverture médiatique des plaintes émanant de parents s'estimant « accusés à tort » de maltraitance par des spécialistes du CHU Sainte-Justine, notamment par le Dr Alain Sirard. Ce spécialiste de la détection de la maltraitance infantile s'était retrouvé sous la loupe des médias alors que des reportages relataient le cauchemar vécu par des parents que le Dr Sirard croyait coupables de maltraitance envers leur enfant en raison de la présence de fractures inexplicables.

Ainsi, les chiffres montrent que la baisse a été marquée au Centre jeunesse de Montréal, où 546 et 533 cas possibles de mauvais traitements

VOIR PAGE A 8 : MALTRAITANCE

Lire aussi

Le Dr Sirard a été victime d'acharnement médiatique et juridique, estime sa famille. La coroner conclut à un état dépressif. **Page A 2**

AUJOURD'HUI



Actualités › Droits de la personne en Asie. Des ONG ont Justin Trudeau à l'œil. **Page A 3**

Le Monde › Passage de témoin en Chine. Une chronique de François Brousseau. **Page B 1**



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 6
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

DOCUMENTAIRE

Sur les traces d'un père fantôme

CAROLINE MONTPETIT

Kalina Bertin a nagé toute sa vie en eau trouble. Son père, qui a donné un faux nom sur son acte de naissance, a été assassiné en Thaïlande en 2006 par sa maîtresse de longue date, après avoir passé sa vie à escroquer des gens. Son frère et sa sœur souffrent de troubles bipolaires. Ce sont ces morceaux de sa vie que la jeune cinéaste de 28 ans tente d'assembler dans son documentaire *Manic*, présenté mercredi aux Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM).

« J'ai fait des études en cinéma pour réaliser ce film », dit la jeune femme en entrevue au *Devoir*.

Née sur l'île de Montréal, où son père, de son vrai nom George Patrick Dubie, avait une maison, Kalina Bertin a déménagé à Montréal lorsque sa mère s'est séparée de lui. Elle n'a ensuite revu son père que quelques fois avant son



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8 : TRACES

Kalina Bertin présente mercredi son documentaire *Manic* aux RIDM.

ACTUALITÉS

SUICIDE DU D^R ALAIN SIRARD

Le cumul des épreuves a contribué à un état dépressif

En décembre 2016, le spécialiste de la détection de la maltraitance infantile avait été retrouvé mort

ISABELLE PARÉ

Le rapport d'enquête sur le suicide du D^r Alain Sirard survenu en décembre 2016 au Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine révèle que le médecin aurait sombré dans un état dépressif à la suite des reportages, enquêtes et sanctions qui ont suivi les plaintes déposées contre lui par des parents s'estimant accusés à tort d'avoir maltraité leurs enfants. Dépourvu du «soutien psychiatrique» et d'un «traitement médicamenteux» qui aurait pu l'aider, «il ne fait aucun doute que les épreuves des trois dernières années ont contribué à la décision du médecin de mettre fin à ses jours», conclut la coroner Stéphanie Gamache.

Il y a presque un an, ce spécialiste de la détection de la maltraitance infantile avait été retrouvé sans vie au 7^e étage du CHU Sainte-Justine. L'événement tragique était survenu 25 jours après la sanction annoncée au médecin par le comité de discipline de l'hôpital.

Trois ans plus tôt, le D^r Sirard s'était retrouvé sous la loupe des médias alors que de nombreux reportages, notamment de l'émission *Enquête* de Radio-Canada et de *La Presse*, avaient fait état des plaintes déposées par des parents très amers à son endroit. Les enfants avaient fait l'objet d'une investigation médicale poussée et d'une évaluation à la Clinique sociojuridique de Sainte-Justine

— notamment par cet expert — en raison de fractures ou de blessures jugées inexplicables.

Ces plaintes ont donné lieu par la suite à une révision de la pratique du D^r Sirard au Collège des médecins, d'une enquête interne au CHU Sainte-Justine et d'une enquête plus vaste de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, réclamées encore une fois par les parents.

Stress psychologique

Selon la coroner, les enquêtes portant sur son travail et les suites de ces reportages ont «apporté un stress psychologique considérable à M. Sirard et sa pratique quotidienne de la médecine en [a été] grandement affectée», indique l'analyse de la coroner.

Le médecin a fait appel au programme d'aide aux médecins du Québec pour obtenir du soutien et un suivi auprès d'un psychiatre, mais ce soutien a été interrompu. En 2015, le D^r Sirard se voit diagnostiquer «une dépression majeure probable» et on lui prescrit un arrêt de travail.

Stéphanie Gamache note dans son rapport que le D^r Sirard «ne consommait aucun médicament antidépresseur alors qu'un traitement médicamenteux aurait possiblement pu l'aider à surmonter ses nombreuses épreuves».

La coroner ajoute que la lettre d'adieu et les

autres écrits laissés par le médecin «témoignent d'une décision longuement planifiée et non impulsive» et rappelle que «le département de la santé mentale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que le suicide est un drame évitable».

Dans sa lettre d'adieu intitulée «L'insupportable lourdeur de vivre sans dignité», dévoilée par certains médias, le médecin affirmait: «Après trois ans d'enfer, de novembre 2013 à décembre 2016, je démissionne. Il faut un minimum de dignité pour vivre.»

Si la coroner Gamache insiste sur l'importance de mettre en place des stratégies pour prévenir de tels suicides, son rapport ne fait aucune recommandation spécifique à l'égard du CHU Sainte-Justine, des médias ou d'autres organisations médicales.

Réactions de la famille

Le Devoir a pu recueillir samedi les réactions de proches du D^r Sirard, encore durement éprouvés et déçus que le rapport n'avance pas de recommandations plus pointues pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

«Ce qu'on retient du rapport, c'est le stress insupportable auquel Alain a dû faire face pendant trois ans, suite aux émissions de grande écoute et aux processus disciplinaires», a soutenu sa

conjointe, la D^{re} Marie-Claude Miron.

«On déplore le traitement agressif et démonstratif auquel il a été soumis, sans contrepoids, ainsi que le procès public» dont il a fait l'objet, a-t-elle ajouté.

Olivier Sirard, fils aîné du médecin, s'est dit heureux que le CHU Sainte-Justine ait mis sur pied un comité chargé de faire des recommandations pour prévenir des situations de détresse chez les médecins.

Vendredi, l'hôpital pédiatrique avait réagi au rapport du coroner par voie de communiqué, en précisant qu'un comité relevant du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) avait été mis sur pied «afin d'identifier les zones où des améliorations sont possibles dans des situations particulièrement stressantes, dont les processus disciplinaires».

Le CHU Sainte-Justine a aussi «rappelé à l'ensemble de son personnel et ses médecins, dans un communiqué interne, qu'en cas de difficultés ou de détresse, des ressources sont mises à leur disposition».

Le D^r Sirard était un expert en maltraitance infantile et il travaillait en pédiatrie sociojuridique au CHU Sainte-Justine depuis 17 ans. Il avait pour mandat de dépister les victimes de sévices physiques et sexuels.

Le Devoir

Un cas d'acharnement médiatique et juridique, estime la famille

Il y a bientôt un an, le D^r Alain Sirard, visé par des reportages et des enquêtes, s'enlevait la vie au Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine. Au lendemain de la sortie du rapport du coroner sur les causes de son décès, sa conjointe et un de ses fils, profondément meurtris, s'expriment publiquement pour la première fois.

ISABELLE PARÉ

«Alain pour moi, ce n'est pas un suicide, c'est un meurtre. Il a été assassiné, ce gars-là, par la méchanceté des gens», clame Marie-Claude Miron, la conjointe du D^r Alain Sirard. Le pédiatre s'est enlevé la vie sur son lieu de travail le 6 décembre 2016.

Après neuf mois d'incompréhension et de deuil, son fils Olivier et la conjointe du défunt médecin profitent des conclusions du coroner pour briser le silence. Cela, disent-ils, pour rétablir l'image du médecin indûment noirci par un tourbillon médiatique qui a duré trois ans. La famille soutient que le médecin n'a jamais pu se défendre sur la place publique et donner sa version des faits en raison du secret professionnel.

Rappelons qu'en décembre 2013 le D^r Alain Sirard, expert en maltraitance infantile, était tombé sous la loupe de reportages de l'émission *Enquête* de Radio-Canada et, précédemment, de *La Presse*. Plusieurs couples de parents lui reprochaient de les avoir «accusés à tort» de mauvais traitements envers leurs bébés.

Comme le relève le rapport du coroner, la tempête médiatique a donné lieu à une enquête interne de l'hôpital, à une enquête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec à une pré-enquête du Collège des médecins. Après avoir été avisé d'une sanction par l'hôpital (demeurée confidentielle), le D^r Sirard a mis fin à ses jours sur son lieu de travail, laissant derrière lui une longue lettre, quatre enfants, des proches, des collègues atterrés et bien des questions en suspens.

La famille tient aujourd'hui à corriger l'image du médecin

dressée par les médias. «On veut que les gens puissent comprendre ce travail-là, plutôt que le démoniser. C'est une perte immense pour les proches. C'est aussi une perte pour la société qu'on ait perdu quelqu'un de sa valeur, de sa rigueur scientifique, de ses connaissances, de son expertise», soutient sa conjointe, la D^{re} Marie-Claude Miron.

Son fils Olivier, âgé de 29 ans, aujourd'hui procureur de la Couronne, se désespère de l'image tracée de son père, qui s'est investi pendant plus de 20 ans pour venir en aide aux enfants victimes de sévices physiques et sexuels. Le D^r Sirard était l'un de deux seuls pédiatres au Québec à avoir reçu une certification de l'American Board of Pediatrics and Child Abuse. Il a réalisé plus de 2800 évaluations dans sa carrière et témoigné comme expert dans des dizaines de procès, dit-il.

«Ce qu'il méritait, c'est une médaille. À la place, il a été traîné dans la boue», déplore Olivier. C'était une sommité. Les dossiers complexes et difficiles lui étaient toujours refilés», dit-il.

Radiologue à l'hôpital Sainte-Justine, la conjointe du D^r Sirard se demande pourquoi toutes les critiques ont convergé vers ce médecin, alors qu'une foule d'autres personnes ont participé au processus de signalements contestés par les parents.

«Ce qu'il méritait, c'est une médaille. À la place, il a été traîné dans la boue. C'était une sommité.»

«Pourquoi on a frappé sur lui, alors qu'une myriade d'intervenants ont statué [sur les cas]? Les cas signalés



La D^{re} Marie-Claude Miron, conjointe du défunt, et son fils, Olivier Sirard, considèrent que leur proche a été mal dépeint par les médias qui enquêtaient sur lui.

sont discutés en équipe», rappelle sa conjointe.

Un enfant est d'abord signalé par un médecin de l'externe, ou de l'urgence, dès qu'une «possibilité d'abus physique est soupçonnée», dit-elle. Puis le dossier est envoyé à la Clinique sociojuridique de Sainte-Justine, spécialisée en maltraitance ou des experts, dont le D^r Sirard, sont ensuite appelés à livrer leur avis. Au bout du compte, c'est à la

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) que revient la décision de retirer ou non un enfant à ses parents.

«Quand on écoute [les reportages], on a l'impression qu'il est l'instigateur des poursuites ou des procédures à la DPJ. Il y a eu des signalements avant que ça arrive à lui!», souligne Olivier. Même s'il est blanchi par la Commission des droits de la personne, qui statue que

les droits des enfants n'ont pas été lésés dans les dossiers le concernant, il a continué à être cloué au pilori, déplore-t-il.

Crédibilité entachée

Critiqué sur la place publique, le D^r Sirard, s'est retiré de sa pratique en maltraitance, mais tenait à poursuivre sa pratique comme pédiatre, dit sa conjointe. Mais le mal était fait. «Les gens arrivaient et l'agressaient en disant: "On a vu qui vous êtes et on ne veut pas avoir affaire à vous".»

En cour, alors qu'il était souvent appelé comme expert, les avocats ont bondi sur les reportages pour détruire sa crédibilité. «Il n'était plus possible pour lui de faire des expertises à la cour», affirme sa conjointe.

En plus, le 27 novembre 2013, quelques jours après la diffusion de reportages, il est attaqué à l'arme blanche en pleine rue, et poignardé une

fois au cou, et deux fois au torse. «C'est choquant de lire [dans le journal] "Blessé légèrement". A-t-on idée du stress vécu quand on court ensanglanté pour trouver quelqu'un pour être aidé?», dénonce sa conjointe. Le responsable n'a jamais été identifié.

Sous pression

Pour la D^{re} Miron, les enquêtes multiples, étalées sur trois ans, et la lenteur des processus ont mené à l'épuisement complet de son conjoint. «Ça s'est arrêté en février 2015. Il était en arrêt de travail médicalement requis. Il a voulu finir les audiences de la Commission. Mais il était épuisé. Il avait dit aux commissaires: "Je n'en peux plus".»

Selon la D^{re} Miron, le D^r Sirard s'est retrouvé rapidement «isolé» à l'hôpital. «Les gens l'ont soutenu. Mais plus haut dans la hiérarchie, Alain dérangeait. Certains le considéraient comme une patate chaude. Quand un individu est sous enquête, il est vite ostracisé», dit-elle.

Quand il sera avisé de sa

sanction (restée confidentielle), le D^r Sirard commettra l'irréparable, laissant une longue lettre blâmant plusieurs personnes. «Il n'avait pas de maladie mentale, il était juste découragé», insiste la D^{re} Miron. Le soutien qu'il aurait aimé avoir pendant ces années, il l'a eu, mais après sa mort. Avec de beaux témoignages. C'était trop tard», déplore-t-elle.

Améliorer le système

La famille souhaite que les failles du système disciplinaire soient améliorées, ainsi que les lacunes dans le soutien accordé aux médecins visés par des plaintes. «Alain, c'est hors norme ce qu'il a vécu comme pression médiatique», alors qu'aucune instance n'avait jamais critiqué son travail, pense sa conjointe.

Pour toutes ces raisons, la famille a repris la poursuite de 475 000 \$ intentée en mai 2014 par le médecin contre Radio-Canada pour atteinte à sa réputation. Le procès n'a pas encore débuté et les dates d'audition n'ont pas encore été fixées. Saisi de l'affaire en janvier 2014, l'ombudsman de Radio-Canada, Pierre Tourangeau, avait rejeté la plainte déposée par l'hôpital Sainte-Justine pour défendre les pratiques de ses médecins, concluant que le reportage n'avait enfreint aucune des «Normes et pratiques journalistiques» de Radio-Canada.

Olivier affirme que son père a fini par voir sa propre estime réduite en miettes. «Il n'était même plus capable de lire ou d'entendre son nom qu'il avait vu des milliers de fois associé à des propos négatifs», dit-il.

Selon sa famille, Alain Sirard n'a jamais laissé soupçonner l'issue fatale qu'il allait emprunter. «On avait des plans, on avait parlé de "l'après". Mais quand quelqu'un en arrive là, c'était un train qui ne s'arrête plus», confie la radiologue.

Pourquoi commettre un tel geste, si difficile pour ses proches?

«Une grande partie de sa détresse, il l'a gardée pour lui. Il a protégé ses enfants qui ont découvert beaucoup de tout ça après son décès. Il n'y a pas eu d'appel à l'aide. Il y a eu un suicide clair, net.»

Le Devoir

Si vous ou un de vos proches êtes en détresse, vous pouvez appeler sans frais le 1 866 APPELLE (277-3553).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Consultation en ligne

La Commission tient une consultation en ligne dans le cadre de son mandat d'initiative sur la place des femmes en politique et invite toutes les personnes intéressées par ce sujet à y participer.

Comment participer

En lisant le document de consultation et en remplissant le questionnaire en ligne au plus tard le 31 décembre 2017 à l'adresse suivante : www.assnat.qc.ca/femmesenpolitique

Participez en grand nombre!

Pour plus de détails : www.assnat.qc.ca
M^{me} Stéphanie Pinault-Reid au 418-643-2722
Numéro sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
Courriel : crc@assnat.qc.ca



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTTO QUÉBEC		Résultats des tirages du : 2017-11-11	
649	15 21 24 32 31 37 42 compl.	449	02 04 09 14 19 43 44 compl.
+ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 92962241-03		Extra 8659663	
Prochain gros lot (approx.) : 9 000 000 \$		+ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$	
LOTTO MAX		Résultats des tirages du : 2017-11-10	
05 12 18 26 29 31 37	COMPL. (40)	Extra	9482347
Prochain gros lot (approx.) : 22 000 000 \$			

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

Les biscuits chinois

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Y a-t-il trop de mots, comme on peut croire parfois qu'il y a trop d'images? C'est au fond un peu l'idée qui règne en maître derrière Twitter et d'autres plateformes numériques. Elles soutiennent que la pauvreté dans l'abondance est un signe de richesse. Jamais les phrases courtes et lapidaires n'auront été aussi populaires. Le phénomène social dont cela témoigne ne date pourtant pas d'hier.

En 1922 fut lancé, à l'initiative de DeWitt Wallace, le fils d'un prédicateur, le magazine *Reader's Digest*. Il promettait à ses lecteurs 31 articles, sous forme de résumés, de ce qu'on trouve ailleurs de meilleur. Pour réaliser son imprimé, Wallace n'avait besoin ni d'auteurs, ni de rédacteurs, ni de recherche particulière. Il lui suffisait de se rendre à la bibliothèque publique pour plonger le nez dans différentes revues et en tirer à sa guise des résumés de son cru. Un journal sans journaliste: voilà une aubaine. Les éditeurs des autres magazines, heureux naïfs, voulurent bien considérer qu'il s'agissait là d'une forme de publicité qui leur serait bénéfique.

Dans les années 1950, ce petit mensuel d'articles recyclés sous forme d'abrégés se vendait désormais en trente langues, y compris dans une édition en braille. Ses ventes dépassaient de loin celles de tous les magazines populaires américains. Avec plus de 12 millions d'exemplaires vendus, la circulation du magazine avait la capacité de toucher chaque mois le quart des adultes de l'Amérique du Nord. Jusqu'à l'explosion du monde numérique au début du XXI^e siècle, on continua d'ailleurs de trouver ce magazine présent un peu partout.

Si au départ la formule de type *Reader's Digest* cherchait à amener le lecteur vers d'autres sources en les lui faisant connaître, on finit par faire en sorte que le lecteur se trouve enfermé dans la logique de la pensée condensée. Les échos finirent par se vendre mieux que la voix originale. L'ombre brilla soudain plus que la lumière.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'équipe principale de *Reader's Digest* aménagea un nouveau siège social dans l'État de New York. Le lieu témoigne de son formidable succès: dans un grand immeuble construit sur un terrain de plus de 50 hectares s'affairaient 2500 employés, qui fournissaient du matériel à des bureaux à l'étranger, dont celui du Québec. Le *Reader's Digest* était au fond un Google ou un Facebook avant la lettre, un simple agrégateur dont les profits découlaient entièrement du travail d'autrui qu'il s'appropriait.

Le magazine affirmait bien sûr qu'il était le reflet de ce que le lecteur voulait: aller à l'essentiel en débarrassant la langue de ses nuances, de ses rapports à la culture, des mises en perspective qu'elle peut offrir à travers le style d'un auteur particulier. C'était dire, en gros, que les journalistes et les écrivains utilisent beaucoup trop de mots, qu'au bout du compte ils ne sont guère nécessaires. Dès les années 1920, le *Reader's Digest* indiquait que ses articles devaient être écrits pour plaire au lecteur qui, «en cette décennie où le monde change rapidement, désire aller à l'essentiel». Ne dit-on pas aujourd'hui exactement la même chose dès lors qu'il est question de plateformes numériques? Et à force d'être toujours plus succinct «en cette décennie où le monde change rapidement», s'approche-t-on enfin de l'essentiel?

À force de dominer un marché qu'il avait créé à partir de la matière des autres, le *Reader's Digest* vit plusieurs magazines disparaître. Il fut bientôt obligé de créer de toutes pièces des histoires parce que le réel ne lui donnait pas suffisamment de pensées à cuisiner tel qu'il le désirait. Il fallut donc que le *Reader's Digest* se transforme lui-même en producteur de sa propre nourriture pour satisfaire aux besoins qu'il avait créés. De la même façon, on trouve aujourd'hui, sur les différentes plateformes numériques, un vaste assortiment de bouillies destinées à gaver le lecteur jusqu'à satiété, afin de le décourager de se nourrir ailleurs.

Dans ce vide, on se fabrique volontiers des révolutions de salon. Le réseau social Twitter permet ainsi désormais à ses abonnés de publier des textes deux fois plus longs, soit 280 caractères au lieu de 140 précédemment. La semaine dernière, l'émission *Médium Large* de la radio de Radio-Canada twittait à ce sujet ce qui était apparemment une citation de son invitée du jour, l'animatrice Marie-France Bazzo. Ce gazouillis lui fait dire ceci: «L'obligation de s'exprimer en 140 caractères a fait la personnalité de Twitter. Ça obligeait à avoir une pensée claire.» On peut bien sûr se demander si c'est bien ce que Bazzo a dit. Si c'est le cas, voilà qui est tout de même un peu simplet. Et si cela ne l'est pas, cela montre bien que tout n'est pas si clair lorsqu'une idée se voit forcée d'être comprimée.

Car comment écrire et lire le moins possible pourrait-il être le gage d'«une pensée claire»? Il pullule sur ces réseaux des gens plus pressés de s'exprimer que de réfléchir, au point qu'ils achètent volontiers des milliers d'abonnés pour feindre d'être entendus. La pensée à ce point simplifiée en guise d'horizon pour l'humanité trouve en fait son illustration parfaite en Donald Trump. En si bon chemin, il faudra bientôt s'en remettre à la prose des biscuits chinois pour comprendre le monde.

jfn@ledevoir.com



Justin Trudeau a salué des danseurs qui ont offert une performance lors de son arrivée dans la province de Pampanga, aux Philippines, dimanche.

DROITS DE LA PERSONNE EN ASIE

Des ONG ont Justin Trudeau à l'œil

Le premier ministre abordera-t-il des questions délicates auprès des dirigeants lors de son voyage aux sommets de l'APEC et de l'ANASE?

FRANÇOIS DESJARDINS

Les groupes des droits de la personne surveilleront de très près les gestes du premier ministre Justin Trudeau d'ici la fin de sa tournée en Asie du Sud-Est pour voir si, et comment, il abordera cet enjeu dans une région du monde marquée par des situations que les organisations dénoncent depuis longtemps.

Si les bulletins d'information montraient dimanche les images d'un Justin Trudeau faisant son chemin dans une foule enthousiaste à Manille, plusieurs souhaitent que le premier ministre profite de son passage pour affirmer l'importance accordée par le Canada à ces questions, notamment aux Philippines où la campagne antidrogue s'est traduite par des milliers de morts depuis un an et demi.

«Ça serait désolant qu'on ne fasse pas passer de message sur les droits de la personne aux Philippines», a dit lors d'un entretien la directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone, Béatrice Vaugrante. «Il faut que ça vienne sur la table. [...] Je comprends que c'est un sommet, qu'il n'y a pas toujours des rencontres bilatérales. Mais on est à près de 12 000 morts sous la présidence de M. Duterte. C'est alarmant.» La communauté internationale doit se faire entendre, selon elle.

Amnistie internationale a envoyé une lettre à M. Trudeau il y a une dizaine de jours l'exhortant à mettre de la pression sur le Vietnam au sujet de ses prisonniers politiques et sur le gouvernement philippin pour les décès qui surviennent de façon régulière dans le cadre de la lutte contre la drogue. L'organisation lui demande aussi d'intervenir en faveur des centaines de milliers de réfugiés rohingyas, chassés du Myan-

mar vers le Bangladesh dans ce que plusieurs appellent un «nettoyage ethnique».

Jeudi, Human Rights Watch a également dressé sa liste de priorités pour les dirigeants prenant part aux sommets de l'APEC et de l'Asie du Sud-Est, ajoutant la «détérioration des droits de la personne» au Cambodge et le climat politique en Thaïlande. La directrice canadienne, Farida Deif, a écrit que M. Trudeau devrait se faire entendre sur la question des réfugiés rohingyas pour montrer que «la diplomatie tranquille à ces sommets et les prises de photo ne sont pas un gage de succès».

Calendrier

Le calendrier officiel de M. Trudeau ne fait mention d'aucune réunion en face à face avec M. Duterte. Le premier ministre canadien doit participer lundi à la cérémonie d'ouverture du 31^e sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui regroupe dix pays. Mardi, il prononcera une allocution et rencontrera la presse, après quoi il assistera à un discours du président philippin Rodrigo Duterte.

Lors de son passage au Vietnam, M. Trudeau a affirmé aux médias samedi qu'il «y a une multitude de choses que je pourrais soulever avec lui, si nous en avons l'occasion». «Il y a toujours des enjeux de droits humains à aborder avec plusieurs dirigeants.»

L'évolution des échanges commerciaux dans le monde fait en sorte que les chefs d'État hésitent parfois à dénoncer des abus, car ces sommets sont également un forum de choix pour tisser des liens commerciaux plus serrés et mettre la table à des ententes bilatérales.

Le Canada a une ambassade à Manille de

Priorités collectives

À l'issue du sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), les pays membres ont convenu de travailler sur un certain nombre de priorités, dont la création d'emplois durable, l'appui aux PME et la sécurité alimentaire. L'organisation fondée en 1989, qui compte 21 pays, a également travaillé sur des manières de ressusciter le Partenariat transpacifique. Le Canada a cependant démontré quelques réserves en fin de semaine. Quant au sommet de l'ANASE, qui regroupe dix pays de l'Asie du Sud-Est, il sera question d'économie et d'investissement, mais aussi d'enjeux aussi variés que la Corée du Nord, les changements climatiques et le terrorisme.

même qu'un consulat à Cebu, un archipel situé plus au sud. Selon une fiche du gouvernement canadien, «les relations bilatérales entre le Canada avec les Philippines sont solides et amicales». Le Canada, qui compte 660 000 citoyens d'origine philippine, y a exporté des marchandises de 630 millions en 2016, et a importé pour 1,4 milliard.

Selon le gouvernement, des occasions se présentent notamment pour les sociétés canadiennes de communication, en infrastructures, en défense et en technologies propres. Ottawa estime à près de 22 milliards la valeur des échanges entre le Canada et les dix pays de l'ANASE.

Le Devoir

Les libéraux fédéraux encouragés à vanter le parti auprès des électeurs

JOANNA SMITH
à Ottawa

Alors que les députés libéraux fédéraux passent la prochaine semaine dans leurs circonscriptions, le parti leur demande de rappeler aux Canadiens ce qu'ils ont accompli depuis les plus récentes élections afin de persuader les électeurs de la pertinence de leur accorder un autre mandat.

Le blitz coordonné comportera des visites dans des écoles et des entreprises locales, du porte-à-porte, un coup de main pour servir les clients dans des cafés et, bien sûr, un mot-clic déterminé par le parti à utiliser sur les réseaux sociaux.

Dimanche, 130 députés libéraux sur les 181 à la Chambre des communes avaient convenu de participer à ce qu'ils ont qualifié de semaine nationale d'action, présentée comme la plus grande mobilisation du caucus depuis les élections fédérales de 2015.

La députée libérale Ruby Sahota, présidente du caucus en Ontario, a fait valoir qu'il s'agit pour chaque député de s'assurer de se rendre dans sa circonscription avec un message concerté.

L'opération visant à souligner les

130 députés libéraux sur les 181 à la Chambre des communes avaient convenu de participer à ce qu'ils ont qualifié de semaine nationale d'action

réussites des libéraux, au cours de laquelle on peut s'attendre à entendre beaucoup parler de l'Allocation canadienne pour enfants, marquera l'étape de mi-mandat.

Plus d'attention

La campagne aura un haut taux de participation, mais plusieurs députés ont souligné que la semaine prochaine ne serait pas vraiment différente de toutes les autres

qu'ils consacrent dans leur circonscription à passer du temps avec leurs électeurs.

«On n'a pas besoin de me dire d'inspirer et d'expirer», a laissé tomber le député de Saint-Léonard-Saint-Michel, Nicola Di Iorio.

Le député à Toronto Rob Oliphant a dit avoir l'impression que la direction du parti porte plus d'attention qu'à l'habitude à ce qui se déroule cette semaine.

«Ils semblent assurément, pour une raison ou une autre, plus nerveux cette semaine», a dit M. Oliphant, de Don Valley West, ajoutant que certains membres du personnel estiment que les députés doivent être encouragés à faire leur travail. «Je dis simplement que j'effectue mon travail dans ma circonscription comme je l'ai toujours fait», a-t-il affirmé.

Aussi simples que puissent paraître les actions comme le porte-

à-porte et les assemblées populaires, le Parti libéral suit de près ce que ses députés font de retour dans leur circonscription — incluant sur les médias sociaux.

Et cela pourrait en venir à jouer un rôle dans le fait que ces députés se retrouvent ou non sur le bulletin de vote.

Durant la course à la direction du Parti libéral, le premier ministre Justin Trudeau avait promis des investitures pour les candidats dans les circonscriptions fédérales, signifiant que même les députés sortants auraient à se battre pour le droit de briguer un nouveau mandat en 2019.

Mais des doutes ont fait surface quant à la solidité de l'engagement de M. Trudeau, alors que certains candidats potentiels ont accusé la direction libérale de favoriser certaines personnes ou de les avoir exclus d'une course éventuelle.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

BOMBARDIER

Atterrissage d'urgence d'un avion à Belfast

FRANÇOIS DESJARDINS

Un appareil Q400 de Bombardier a dû effectuer un atterrissage d'urgence à l'aéroport international de Belfast vendredi, car le train avant refusait de se déployer.

L'avion de la compagnie Flybe, qui transportait 53 passagers de Belfast vers Inverness, a dû larguer du carburant pendant deux heures avant d'amorcer l'approche.

Selon l'Association des pilotes du Royaume-Uni, ce genre d'atterrissage est une « manœuvre très difficile », mais les pilotes, toujours prêts pour ce type de situation, ont « fait un travail exceptionnel » dans les circonstances.

« Le Q400 est un avion conçu pour être extrêmement fiable, compte tenu des conditions d'exploitation des lignes aériennes régionales (haut niveau d'utilisation quotidienne) », a indiqué

Bombardier dans un courriel envoyé au *Devoir*. « Il est trop tôt pour tirer des conclusions, nous allons attendre d'obtenir les résultats préliminaires avant d'émettre d'autres commentaires. »

Flybe a indiqué dans un communiqué qu'elle collaborait avec les autorités et avec le fabricant de l'appareil. Une personne a reçu des soins pour une blessure légère à la main.

Un autre incident est survenu en février à l'aéroport Schiphol d'Amsterdam. Le mauvais fonctionnement du train d'un Q400, là encore chez Flybe, a entraîné un atterrissage difficile, mais sans heurts.

Le modèle Q400, un avion dédié aux courtes distances qui peut transporter jusqu'à 86 passagers, est assemblé dans la région de Toronto.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La manifestation a démarré à la place Émilie-Gamelin, dimanche, pour ensuite se déplacer vers la place du Canada.

Des milliers de personnes dans la rue contre le racisme

MARIE-LISE ROUSSEAU

Préoccupées par la montée de l'extrême droite et des discours racistes au Québec, quelques milliers de personnes se sont rassemblées à Montréal dimanche pour manifester contre la haine et l'intolérance.

La manifestation, appuyée par plus de 170 groupes de la province, se voulait inclusive et rassembleuse. Ses organisateurs souhaitaient faire entendre leurs inquiétudes sur un enjeu de société délicat.

« On ne voit pas que des cas isolés, on voit un racisme qui se cristallise. Plusieurs événements des dernières années comme la charte des valeurs du Parti québécois, l'élection de Donald Trump, la montée des groupes d'extrême droite et l'adoption [du projet de] loi 62 le démontrent. Si on laisse le silence et la complaisance prendre les rênes de notre climat au Québec, on laissera les discours haineux et toxiques dominer », a mis en garde le militant de Solidarité sans frontières Anas Bouslikhane.

Le milieu politique montré du doigt

Cette montée du racisme est de plus en plus visible en raison de l'absence de dialogue politique à ce sujet, selon un autre organisateur de la manifestation, Jaouad Laaroussi.

« Quelque chose s'enracine de manière pernicieuse au Québec, parce qu'on n'est pas capable d'aborder ces problèmes. On pensait que l'attentat à la grande mosquée de Québec allait changer les choses, mais ça n'a pas été le cas. »

M. Bouslikhane donne quant à lui en exemple la consultation sur le racisme systémique, qui a été transformée par le gouvernement en forum sur l'emploi. « Il y a un problème institutionnel au niveau parlementaire », dit-il, blâmant tous les partis à l'Assemblée nationale.

Projet de loi 62

Les organisateurs de la manifestation ne souhaitent pas dénoncer « des événements ou des déclarations politiques » en particulier, a expliqué une membre de l'exécutif d'Alternatives, Safa Chebbi, mais le projet de loi 62 sur la neutralité religieuse, adopté en octobre, était sur toutes les lèvres — et plusieurs pancartes — dimanche.

C'est ce qui a motivé la nouvelle mairesse de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Sue Montgomery, à prendre part à la manifestation. « Je suis ici parce que le projet de loi 62 n'est pas constitutionnel, il va à l'encontre des chartes des droits de la personne du Canada et du Québec », a déclaré l'élu de Projet Montréal.

Monuments vandalisés

La manifestation a pris fin devant la statue de John A. Macdonald, qui a été couverte de peinture rouge dans la nuit de samedi à dimanche. Dans un communiqué, les individus responsables de cet acte de vandalisme affirment n'avoir aucun lien avec l'organisation de la marche et expliquent qu'ils ont ciblé cette statue comme « symbole clair du colonialisme, du racisme et de la suprématie blanche ». Le SPVM a ouvert une enquête sur cet incident. Par ailleurs, un monument aux morts situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent a aussi été vandalisé, samedi matin, a confirmé la porte-parole du SPVM Andréanne Picard, qui a affirmé qu'il n'y a aucun lien entre les deux gestes.

Claré la co-vice-présidente de la FFQ, Marlihan Lopez.

Des paroles qui ont trouvé écho chez des employées du Centre des femmes de Laval. « Le racisme tout comme le patriarcat sont des systèmes d'oppression », a soutenu l'intervenante Fadwa Cherraj. Au centre, on a une mission féministe et intersectionnelle, on prend en considération tous les systèmes d'oppression. »

La marche a débuté à la place Émilie-Gamelin et a emprunté la rue Sherbrooke pour se terminer à la place du Canada, au centre-ville. Le tout s'est déroulé de façon pacifique et aucune raffaçon n'a eu lieu, a confirmé le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le Devoir

CLIMAT

Le charbon risque d'assombrir la COP23

MIA RABSON

à Ottawa

Les négociations sur le climat en Allemagne pourraient se heurter à un mur avec le charbon, cette semaine, et le Canada sera au centre des discussions.

La ministre canadienne de l'Environnement, Catherine McKenna, est arrivée dimanche à Bonn, en Allemagne, pour participer à la deuxième semaine de discussions de la COP23, la réunion annuelle des Nations unies sur les changements climatiques qui avait mené il y a deux ans à la conclusion de l'accord de Paris sur le climat.

Cette année, les différents signataires de l'accord tentent de déterminer comment ses clauses seront mises en œuvre, comment les émissions de gaz à effet de serre seront calculées et comment les pays rendront des comptes sur leur bilan.

M^{me} McKenna et son homo-

logue britannique, Claire Perry, veulent que la conversation porte sur l'éventuelle disparition du charbon comme source d'énergie — comme il est responsable de plus de 40 pour cent des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

Les ministres canadienne et britannique seront les hôtes d'un événement commun le 16 novembre qui sera l'occasion de lancer une campagne pour inciter les autres pays à se doter d'un plan afin de ne plus construire de centrales au charbon sans mode de récupération et de mettre fin à terme aux autres actuellement en activité.

Gaz à effet de serre

Les centrales au charbon sans mode de récupération sont celles qui n'enfouissent pas le carbone, ce qui émet beaucoup plus de gaz à effet de serre que celles munies d'une telle technologie.

La Presse canadienne

MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12 and black squares.

Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3617

HORIZONTALEMENT

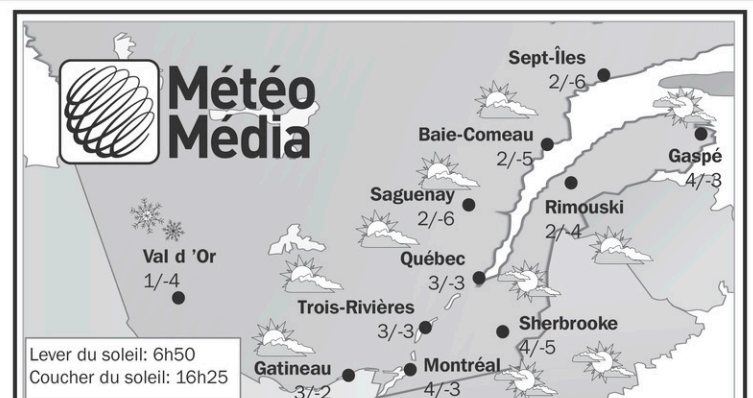
- 1. Traîner partout avec soi.
2. Malaxer - Racine d'Amérique du Sud.
3. Secouées - Quelques maisons.
4. Exprimée - Un peu fous.
5. Inattendue - Sélénium.
6. Écorce de chêne - Évaluées.
7. Sous une quille - Déesse égyptienne.
8. D'accord ! - Qui navigue sur lest - Qui conserve une teinte naturelle.
9. Après un échange d'anneaux - On y paie en dollars - Culture sur brûlis.
10. Bouchée par le rhume - Le porc en est un.
11. Homme au pouvoir - Unité de mesure de quantité de chaleur.
12. Cordons - Vétilles.

VERTICALEMENT

- 3. Singent - Exprime un bruit sec.
4. Changés d'affectation - Inflammation.
5. Suit parfois la bouche - Actionné par une clé.
6. Les saumons en ont - Surveillances.
7. Menées dehors.
8. Peuple de langue thaïe - Titre, dans l'Empire ottoman - Huitième fils de Jacob.
9. Propagation subite - Partie de la Suisse.
10. Encore dévoré - Art de manier l'épée.
11. Grande paresse - C'est un rat.
12. Suffisant - Nettoyées.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 WASHINGTON V
2 EMUE UROPODE
3 LAIUSSER BOT
4 LSD O STALLE
5 I ESSAI REER
6 NE PIOLET AI
7 GLATEULS BUN
8 TALC TESLA A
9 OBI C RE TRI
10 NO ARA USTER
11 ROMANFLEUVE
12 VENINS ESSES

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



Canada Auj. -6/-9 Var -8/-12 Le Monde Auj. Sol 8/6 Demain Sol 12/9
Edmonton Nei -6/-9 Var -8/-12 Londres Sol 8/6 Demain Sol 12/9
Moncton Var 6/-3 Var 6/0 Los Angeles Sol 24/15 Var 26/15
Saint-Jean Ave 6/1 Var 6/2 Mexico Sol 23/9 Sol 23/10
Toronto Var 6/0 Sol 6/3 New York Plu 9/1 Sol 9/3
Vancouver Plu 8/7 Plu 8/6 Paris Ave 9/2 Sol 10/6
Winnipeg Var 3/3 Mel 3/6 Tokyo Var 16/11 Plu 18/13

Montréal Aujour-hui 4 Ce soir -3 Demain 4/5 Mercredi 5/3 Jeudi 6/4
Québec Aujour-hui 3 Ce soir -3 Demain 4/5 Mercredi 5/0 Jeudi 5/5
Gatineau Aujour-hui 3 Ce soir -2 Demain 4/2 Mercredi 6/2 Jeudi 5/5

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo. Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent. Météo Média logo and smartphone image.

Un violent séisme fait au moins 135 morts en Iran

SHWAN MOHAMMAD à Souleimaniyeh

Le bilan du violent séisme Layant frappé dimanche soir les confins de l'Irak et de l'Irak atteignait 135 morts du côté iranien, au moment d'écrire ces lignes, selon un nouveau décompte diffusé par la radio-télévision d'État (IRIB). Selon le site Internet de l'IRIB, il s'agit du nombre de décès recensés à 4h. L'agence étudiante Isna précise que ce chiffre correspond au nombre de corps enregistrés par la médecine légale de la province de Kermanshah (ouest). Le bilan précédent était de 61 morts en Iran.

La secousse a été enregistrée à une profondeur de 25 kilomètres à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de la ville d'Halabja, dans une zone montagneuse de la province irakienne de Souleimaniyeh, a affirmé l'Institut géologique américain (USGS).

Elle a eu lieu à 18h18 et a également été ressentie en Irak ainsi qu'en Turquie. Aucun dégât et aucune victime n'ont cependant été enregistrés dans ce dernier pays, selon les autorités.

« Nous avons 30 morts dans différentes villes », a déclaré

dans la nuit à la télévision nationale iranienne Mojtaba Nikkerdar, le gouverneur adjoint de la province de Kermanshah, frontalière de l'Irak.

Selon la télévision nationale, le séisme a fait au moins 300 blessés, et M. Nikkerdar a averti que le nombre des victimes risquait de s'accroître.

En Irak, ce tremblement de terre a fait six morts dans la province de Souleimaniyeh, dans le Kurdistan irakien, selon des responsables.

Quatre personnes ont été tuées et une cinquantaine blessées dans la localité de Darbandakhan, à une soixantaine de kilomètres au sud de la ville de Souleimaniyeh, a dit à l'AFP son maire, Nasseh Moulla Hassan.

Et « un enfant et un homme âgé ont été tués et 105 personnes blessées » dans la région de Kalar, a fait savoir le directeur de l'hôpital de cette localité située plus au sud.

Dans l'ensemble de la province, des personnes sont sorties dans les rues au moment de la secousse et des dégâts matériels ont été signalés, d'après un correspondant de l'AFP.

Agence France-Presse

SOCIÉTÉ



PHOTOS CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

Pendant un atelier de Valérie Simard (à droite), étudiante et stagiaire en enseignement et militante au sein du Comité unitaire sur le travail étudiant de l'UQAM, au Café Mal-aimé de l'UdeM.

RÉMUNÉRATION DES STAGES

Une grève étudiante au visage féminin

Vendredi, Journée mondiale des stagiaires, ils étaient 15 000 étudiants à travers la province à être en grève pour demander une rémunération pour tous les stages. Mené par les étudiantes en enseignement, en travail social ou encore en soins infirmiers, ce nouveau soulèvement critique une répartition jugée inégale des ressources dans les différents domaines d'enseignement.

SOPHIE CHARTIER

Arlette Thevenot est infirmière depuis deux ans. Mère de trois enfants de 13, 10 et 8 ans, elle vient tout juste de terminer ce printemps son DEC-Bac en soins infirmiers au terme duquel elle a dû réaliser un stage de 28 jours, étalés sur 6 semaines. Les tâches accomplies lors de son stage, non rémunéré, étaient sensiblement les mêmes que celles de ses quarts de travail comme infirmière. « Avec le travail et le stage, les travaux à faire pour les cours, ça cumulait facilement 60 heures de ma semaine, et ça c'est sans s'occuper de ma famille », se rappelle cette batnante de 37 ans qui a choisi de poursuivre ses études en s'inscrivant à la maîtrise en sciences infirmières.

Pour ajouter à l'absurde de la situation, M^{me} Thevenot a effectué son stage à l'hôpital qui l'emploie déjà comme infirmière. Dans son discours, une question revient souvent : « Pourquoi mon stage n'est-il pas payé alors que les internats des apprentis médecins le sont ? »

C'est une question de valorisation de certains domaines par rapport à d'autres, répondent les militantes de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages, pilotée en partie par les CUTE (Comi-

tés unitaires sur le travail étudiant). La revendication principale de ces groupes, au-delà des stages, est la rémunération de tous les étudiants. Et cette valorisation, avancent les militantes, est basée sur une hiérarchisation genrée des secteurs professionnels.

« Nous, la question qu'on pose, c'est pourquoi les stages dans les domaines comme génie ou médecine sont tous rémunérés, alors que ceux dans le domaine plus du "care" [en éducation, en communication, en travail social] ne le sont pas », résume Sandrine Belley, porte-parole de la Coalition pour le travail étudiant et membre du CUTE-UQAM. L'étudiante au baccalauréat en travail social avance une ébauche de réponse : les emplois traditionnellement féminins sont vus comme un don de soi, accompli par bonté de cœur ou par amour des autres. « Ça reste du travail ! »

Inspirées par la grève des doctorants en psychologie, qui ont obtenu gain de cause l'an dernier au terme d'une longue bataille avec le gouvernement pour faire rémunérer un stage obligatoire de 1600 heures, les associations étudiantes avaient déjà tenu une journée de grève des cours et des stages en février, pour attirer l'attention des autorités sur la précarité des stagiaires. Cet automne, le mouvement se veut

international, avec des échos aux États-Unis et au Mexique.

Analyse féministe

Pour Valérie Simard, étudiante en 4^e année au baccalauréat en enseignement, avec spécialisation en adaptation scolaire, et militante au sein de la campagne, la revendication autour des stages se différencie des mobilisations étudiantes des dernières années. « Le mouvement est majoritairement féminin cette fois », dit M^{me} Simard, qui aura à faire un stage de 57 jours à partir de janvier dans un centre de réadaptation. C'est une analyse féministe sur l'exploitation que l'on propose. »

En éducation, les demandes pour dédommagement des stagiaires ne datent pas d'hier. La Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiantes et les étudiants d'éducation en stage (CRAIES) est active depuis trois ans pour demander une compensation financière pour le quatrième stage du baccalauréat en enseignement, qui correspond à une charge de cours complète pour environ trois mois.

Selon son porte-parole, Antoine Côté, étudiant de deuxième année au baccalauréat en enseignement du français à l'Université de Montréal, le discours prôné par son regroupement pourrait béné-



ficier ces jours-ci d'un bon élan. « En octobre, nous avons lancé un plan d'actions concertées avec d'autres groupes », dit le jeune homme.

Il est clair pour lui que certains domaines, comme l'enseignement, pâtissent d'un désengagement de la part de l'État. « Il y a deux constats très faciles à établir : les stagiaires qui ont des meilleures conditions sont dans les secteurs traditionnellement masculins et en général dans la sphère privée. On voit aussi que les métiers à "haute valeur sociale", comme en médecine, en droit, en génie, et je ne veux pas trop pointer du doigt ces gens car je sais qu'ils ont aussi leurs problèmes de dynamique interne, mais on le voit tout de suite que ces secteurs-là sont plus valorisés et que les stages viennent avec de meilleures conditions. »

C'est donc une revalorisation de certains secteurs, croit M. Côté, qu'il faut amorcer. « Nos stagiaires méritent mieux, nos profs méritent mieux ! »



« On voit aussi que les métiers à "haute valeur sociale", comme en médecine, en droit, en génie, et je ne veux pas trop pointer du doigt ces gens car je sais qu'ils ont aussi leurs problèmes de dynamique interne, [...] sont plus valorisés et que les stages viennent avec de meilleures conditions »

Antoine Côté, porte-parole de la Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiantes et les étudiants d'éducation en stage (CRAIES) et étudiant de deuxième année au baccalauréat en enseignement du français à l'Université de Montréal

ÉDITORIAL

PESTICIDES

Contrer Monsanto

Cela fait deux ans qu'un débat majeur de santé publique fait rage en Europe: celui autour du renouvellement de la licence d'exploitation du glyphosate, l'herbicide le plus utilisé au monde — entrant dans la composition du controversé Roundup, de la non moins controversée multinationale Monsanto. Au Canada, pas de questionnement de semblable ampleur sur cet herbicide pourtant classé «cancérogène probable» pour l'humain par une agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En 2015, l'Union européenne s'appretait à prolonger l'autorisation du glyphosate pour quinze ans, de 2016 à 2031, sans trop se poser de questions, puisque le désherbant était jugé sûr par les agences réglementaires. La mise en garde du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'OMS, est venue tout changer. Les environnementalistes se mobilisent alors, les gouvernements européens se divisent et tergiversent. La Commission européenne (CE) a plusieurs fois tenté, sans succès, de dégager une majorité parmi les 28 États membres en faveur d'une réautorisation de l'herbicide, dont la licence expire le 15 décembre prochain. Plus récente tentative: jeudi dernier, alors que l'exécutif européen a proposé un renouvellement pour cinq ans.

Une majorité de pays (14) a bien voté pour ce compromis, mais comme ils ne regroupent pas au moins 65% de la population, il n'a pu être entériné. L'Allemagne s'est abstenue, alors que la France, par la voix de son écolo-ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, avait déjà fait savoir qu'elle voterait contre une proposition allant au-delà de trois ans. Ce dont M. Hulot s'est félicité, faisant élégamment valoir «que tout le monde a inscrit dans son logiciel qu'au-delà d'une réautorisation [...], ce sur quoi il faut travailler, c'est comment petit à petit, mais assez rapidement, on va s'affranchir de toutes ces molécules qui, de manière assez justifiée, occasionnent une défiance entre le consommateur et le mode alimentaire».

On en est là. De fil en aiguille, le débat n'a plus porté seulement sur la durée de renouvellement de la licence, renouvelable par définition, mais sur une «interdiction programmée». Ce qui représente un pas dans la bonne direction dans un monde de plus en plus pollué par les produits chimiques, en particulier dans les pays en développement, et dont les perturbateurs endocriniens ne sont pas les moins surnois — ces substances qui entrent dans la fabrication de produits de la vie courante, comme les cosmétiques et les jouets, et qui sont susceptibles d'être à l'origine de dysfonctionnements, comme l'obésité ou des retards de développement.

Il n'est objectivement pas facile d'établir un lien direct entre un pesticide et un problème de santé publique, même si les indices existent. D'autant moins facile que le glyphosate est un ingrédient parmi d'autres qui entrent dans la fabrication du Roundup, commercialisé depuis 1975. Des failles que l'industrie ne se prive pas d'exploiter, du reste.

Grâce aux tribunaux, le débat a encore pris de l'ampleur cette année avec le scandale des «Monsanto Papers», ces dizaines de milliers de pages de documents internes que le géant de l'agrochimie a dû rendre publics dans la foulée d'un procès intenté aux États-Unis par plus de 3000 victimes ou proches de victimes d'un lymphome non hodgkinien, un cancer du sang rare, dont ils tiennent responsables Monsanto et son glyphosate.

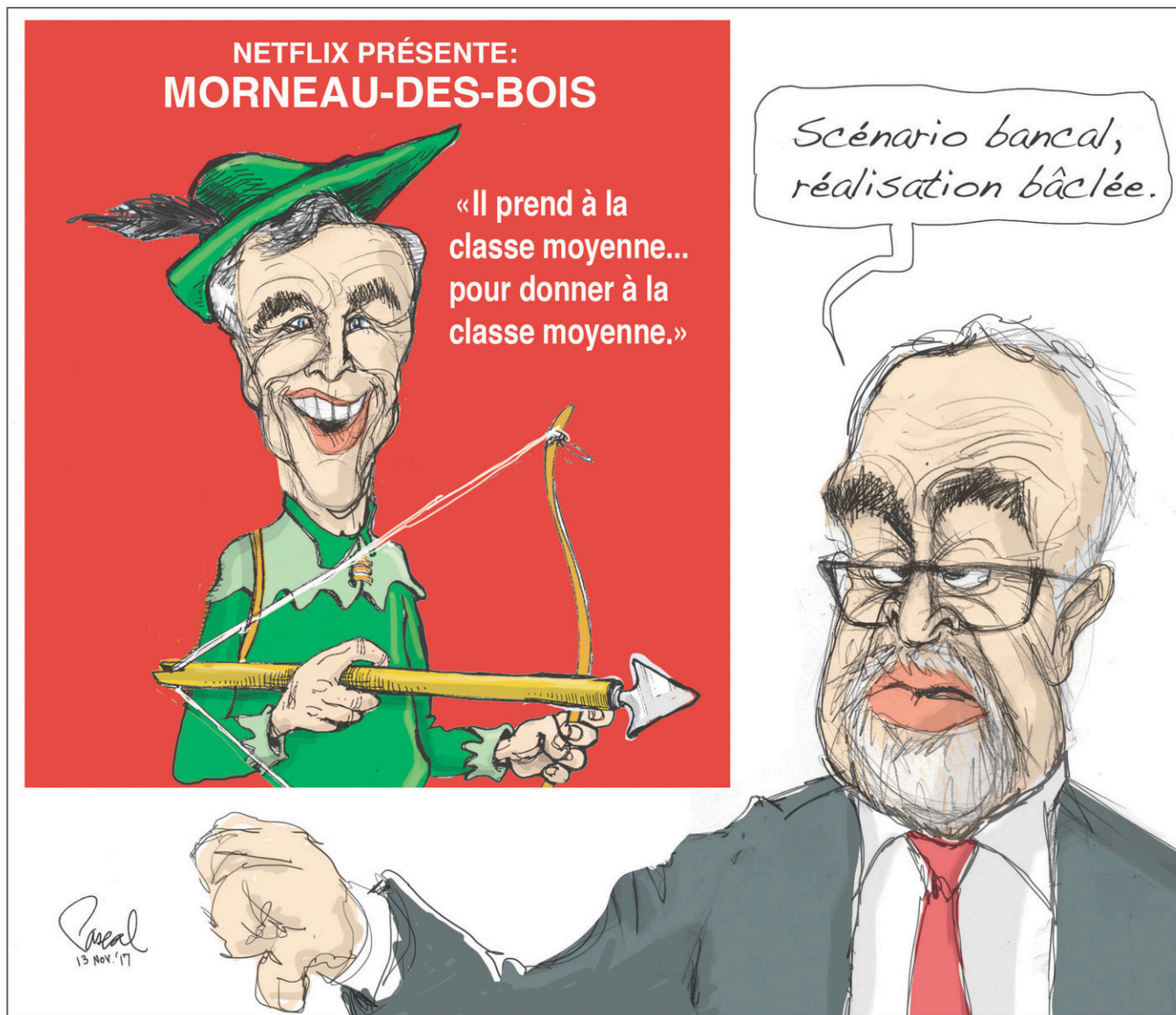
Ces documents, que *Le Monde* a disséqués, montrent par le menu comment s'y est pris Monsanto pour manipuler les données scientifiques et passer sous silence les risques que représente son très populaire pesticide — alors que c'est sur les études de l'entreprise que les autorités américaines se sont appuyées pour autoriser le glyphosate en 1994. À Bruxelles, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui a conclu à la non-toxicité du glyphosate, a été vertement critiquée après que *The Guardian* eut rapporté que les évaluations de l'agence avaient été copiées des études de Monsanto...

Le scandale des Monsanto Papers plaide haut et fort pour le principe élémentaire d'intégrité scientifique, le scandale étant que des gouvernements laissent les enjeux de santé publique se diluer dans une négligence à forte teneur en complaisance. D'autant que le glyphosate ne constitue évidemment pas un cas isolé. Plutôt une illustration parmi bien d'autres de la façon par laquelle des multinationales s'emparent des États et de leurs institutions. Au Canada, le gouvernement fédéral a autorisé en avril dernier l'utilisation du glyphosate pour une nouvelle période de 15 ans. Avec l'Europe, le décalage en matière de questionnement est énorme. Il faudra bien un jour que le débat ait lieu ici aussi.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

À quand une journée annuelle pour le souvenir des victimes de la guerre ?

Pour commémorer le souvenir des soldats morts sur les champs de bataille, nous avons notre journée annuelle du 11 novembre. Cette commémoration s'accompagne d'une liturgie militaire: salves de canons, passage d'avions de chasse, défilés d'anciens combattants... Je souhaiterais qu'annuellement une journée du souvenir soit également consacrée aux milliers, pour ne pas dire aux millions, de victimes civiles, qui subissent les bombardements de leurs maisons, d'hôpitaux, de marchés publics et sont parfois touchés par des attaques mal ciblées. Ce sont des victimes complètement innocentes: enfants, femmes, vieillards. Ces personnes auraient droit à des monuments, à l'offrande de gerbes de fleurs, à des minutes de silence. Une telle journée aurait le mérite de nous faire réfléchir aux horribles effets de nos guerres et de nous motiver à militer pour la paix.

Jean-Pierre Joly
 Sainte-Adèle, le 11 novembre 2017

Il ne faut pas confondre une revendication politique et une pratique religieuse

Le paradoxe n'est pas banal. Sous couvert de sa conversion à la religion musulmane, une Québécoise revendique le droit du port d'un voile intégral sur son visage. Pourtant, des femmes issues de fortes traditions musulmanes dans certains pays d'Afrique du Nord se sont battues et ont obtenu le retrait de cette obligation visant à les maintenir dans un statut d'invisibilité, si ce n'est d'infériorité.

En fait, le caractère très médiatique du port du voile de cette femme ne fait pas de doute: il s'agit bien là d'une contestation à caractère strictement politique, à cent lieues de la foi religieuse qu'elle revendique. Et qui fait ainsi la démonstration éloquent de l'inadéquation du remplacement de l'implantation d'un cadre politique et juridique de laïcité de l'État par des mécanismes flous de reconnaissance de neutralité religieuse.

Ainsi, comment justifier l'insistance sur le port du voile pour les femmes comme un élément central du débat sur la laïcité et passer sous silence tous les signes séculaires distinctifs d'appartenance reli-

gieuse, et de revendication politique, faut-il le rappeler, tout aussi présents chez les hommes (soutane, turban ou kippa, à titre d'exemple).

Non seulement l'établissement de signes religieux distinctifs et les conditions de leur utilisation publique s'avèrent des terrains fertiles à toutes formes d'interprétation juridique, mais ils favorisent également le recours à la protection et à la primauté des droits individuels et interethniques pour contester toute mesure visant l'établissement de la laïcité de l'État.

Il convient pourtant de ne jamais perdre de vue qu'un tel débat s'inscrit dans les fondements historiques sociologiques spécifiques de la société québécoise. Il s'agit d'un cocktail composé de l'influence historique politique majeure des autorités religieuses, du développement tardif mais senti du discours politique féministe, d'un enchevêtrement de structures juridiques et politiques issues des traditions française et britannique.

Tous ces ingrédients sont donc réunis et accessibles à toute personne ou à tout organisme désirant contrer l'implantation de mesures visant à inscrire la laïcité comme l'un des fondements de l'État québécois.

Serge Genest
 Québec, le 11 novembre 2017

LIBRE OPINION

Airbnb: criminels et terroristes peuvent-ils rentrer chez vous ?

PIERRE LEVY

Diplômé de l'École hôtelière de Lausanne

Prostitution et proxénétisme, agressions diverses, trafic de drogue, terrorisme: non, il ne s'agit pas du sommaire d'une émission à sensation consacrée à la vie nocturne d'une exotique république bananière. Ces fléaux, bien réels, sont de plus en plus souvent le lot de simples particuliers, dont le seul tort est d'avoir loué leur appartement sur une plateforme en ligne de type Airbnb.

Si ces phénomènes restent, heureusement, marginaux, ils prennent de l'ampleur. En témoignent les récurrents faits divers relayés par la presse: cet été, ce sont deux jeunes Françaises qui ont ainsi découvert, dans l'appartement qu'elles avaient loué en Espagne par la plateforme Airbnb, une caméra les filmant au sortir de la douche. À Montréal, un proxénète se servait d'appartements proposés sur le même site afin d'y exploiter un véritable réseau de prostitution, tout en s'adonnant à la production de drogue. En 2015, c'est un jeune Américain qui s'est retrouvé séquestré et violé par son hôte espagnole.

Mais il y a encore plus grave: tout le monde se souvient hélas du fameux «Djihad», cet homme soupçonné d'avoir accueilli, dans un appartement de la ville francilienne de Saint-Denis, une partie des terroristes ayant perpétré les attentats du 13 novembre 2015. Plus récemment, c'est le kamikaze de l'attaque de Manchester, Salman Abedi, qui a pu séjourner dans

un logement loué sur Internet avant de passer à l'acte. Le tout, sans être inquiété le moins du monde par les services de police, qui ignoraient tout simplement sa présence dans la ville.

Deux poids deux mesures

Les plateformes de locations en ligne comme Airbnb ne sont évidemment pas directement responsables des abus commis par certains de leurs utilisateurs. Il ne s'agit pas non plus de jeter l'opprobre sur une manière de voyager et de séjourner qui séduit de nombreux touristes. Mais force est de constater que l'absence de normes de sécurité favorise le développement d'activités illicites.

Autant d'activités qui ne se produisent pas dans les hôtels traditionnels sous surveillance. Et pour cause: contrairement aux particuliers proposant leur logement sur des sites Internet, les professionnels de l'hôtellerie sont soumis à une législation extrêmement stricte en matière de sûreté et sécurité. Je pense bien sûr aux normes contraignantes, obligatoires et aux contrôles draconiens opérés par des commissions de sécurité en matière de protection et de prévention contre les incendies. Ces mêmes contrôles totalement absents des locations entre particuliers.

Je pense aussi et surtout à l'obligation faite à tous les exploitants d'hébergements touristiques de faire remplir à leurs clients étrangers une «fiche individuelle de police». Autrement dit, chaque touriste arrivant dans un hôtel français est tenu de communiquer un certain nom-

bre de renseignements personnels (nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, domicile habituel, numéro de téléphone portable, courriel, etc.). Autant de données précieuses que l'hôtelier doit conserver durant une période de six mois et transmettre aux services de police si ceux-ci en font la demande.

Élémentaires mesures de sécurité, dirait-on... Élémentaire, oui, mais pas chez les plateformes de location en ligne. Contrairement aux professionnels de l'hôtellerie, la législation ne contraint pas les loueurs en ligne à déclarer qui vient occuper les appartements de plus en plus nombreux qui sont loués par des particuliers. Alors que l'on estime à 80 000 le nombre de logements proposés par la seule entreprise Airbnb à Paris, cette lacune pose une vraie question de sécurité publique.

Irrégularités

En retard sur les grandes métropoles internationales, la Mairie de Paris multiplie les initiatives afin de lutter contre la location meublée touristique illégale. Il faut s'en féliciter. Mais alors que les Français vivent depuis des années dans le cadre du plan Vigipirate renforcé et sous l'état d'urgence, alors que la menace terroriste n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui, peut-on encore se contenter de ce deux poids deux mesures aux conséquences potentiellement dramatiques?

La mairesse Anne Hidalgo souhaite que chaque loueur parisien déclare le nombre de locations qu'il réalise en une année. C'est un pas

en avant. Mais qu'en est-il de l'identité de chaque locataire pénétrant dans les lieux? Pourquoi, d'un côté, obliger les hôteliers traditionnels à faire remplir une fiche de police à tous leurs clients étrangers et, de l'autre, tolérer une absence totale de vérification des clients des plateformes en ligne? On parle bien ici de l'équivalent de la moitié du parc d'accueil touristique parisien: n'y a-t-il pas urgence à faire appliquer la loi?

En effet, la loi existe, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers stipule en toutes lettres que les particuliers qui louent un logement meublé aux vacanciers sont aussi concernés par la fiche de police. Pourquoi ne pas demander à la plateforme de l'hébergeur de retrascrire les indications fournies par le client lors de sa réservation, données qui seraient automatiquement transmises à l'autorité compétente, avec la copie des passeports ou cartes d'identité de tous les occupants?

Un particulier qui loue régulièrement son logement sur Internet devient, de fait, un concurrent des hôtels — et, par défaut, un ERP (Établissement recevant du public), même si ce statut n'est pas encore, hélas, reconnu. À lui d'engager sa responsabilité en ce qui concerne l'identité des clients auxquels il ouvre sa porte. Et de permettre aux services de police d'intervenir s'ils détectent une menace ou une irrégularité.

La sécurité est la première des libertés, ne cessent de répéter les responsables politiques. Elle est surtout affaire de bon sens. Et l'affaire de tous.

IDÉES

Réalignment de l'échiquier politique dans le golfe Persique

PIERRE PAHLAVI

Membre de l'Observatoire sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de la Chaire Raoul-Dandurand

Même si elle vient de monter d'un cran, la rivalité entre l'Iran et l'Arabie saoudite ne date pas d'hier. Depuis 1979, les deux pays tentent de faire reconnaître leur leadership sur le Moyen-Orient. Cette rivalité est basée sur une logique de jeu à somme nulle. Selon cette logique, chacun a la certitude qu'une victoire (diplomatique, politique ou économique) de la partie adverse se traduit nécessairement par une défaite pour lui-même.

Vu comme une victoire diplomatique de l'Iran, l'accord nucléaire de 2015 a eu pour effet d'aggraver cette dynamique. Les pétromonarchies ont eu l'impression qu'un réchauffement des relations entre Téhéran et Washington allait nécessairement s'accompagner d'une remise en cause de leur relation privilégiée avec les États-Unis.

La visite du président américain au Moyen-Orient au mois de mai dernier et l'adoption de ce que l'on appelle la « doctrine Trump » a marqué un « reset » de la politique de Washington envers la région. La Maison-Blanche a clairement indiqué sa volonté de prendre ses distances avec l'Iran pour se rapprocher des monarchies arabes du Conseil de coopération du Golfe. Ce réalignement a été confirmé par Donald Trump durant sa récente visite au Japon.

Dans une large mesure, l'adoption de la « doctrine Trump » a été le déclic qui a encouragé l'Arabie saoudite à durcir sa politique régionale. Cela s'est traduit par la mise en quarantaine du Qatar au moyen de laquelle Riyad a voulu réaffirmer son rôle de leader incontesté du monde sunnite, mettre en garde contre toute normalisation des relations avec Téhéran et éviter ainsi que l'Iran redevienne, comme avant 1979, une pièce centrale et dominante de l'échiquier moyen-oriental.

La réorientation de la politique américaine s'est accompagnée d'une forte détérioration de la relation entre la république islamique et le royaume wahhabite. Jusqu'à présent, l'affronte-



L'adoption de la « doctrine Trump » a été le déclic qui a encouragé l'Arabie saoudite à durcir sa politique régionale à la suite de la visite du président américain en mai.

ment entre les deux camps adverses se limitait à des zones relativement périphériques : le Yémen et la Syrie. Désormais, c'est une crise ouverte qui peut avoir des implications majeures pour toute la région.

Une nouvelle étape a été franchie la semaine dernière. Parmi les symptômes de l'aggravation de la situation, il y a la purge opérée par le prince ben Salman, la démission du premier ministre libanais attribuée par les Saoudiens au Hezbollah iranien et le tir de missiles du Yémen vers l'Arabie saoudite également attribué aux alliés houtis de Téhéran. Riyad est même allé jusqu'à parler de « déclaration de guerre iranienne contre l'Arabie saoudite ».

Pour autant, cette crise va-t-elle nécessairement déboucher sur un conflit ouvert entre l'Iran et l'Arabie saoudite ? Il est permis d'en douter. Certes, la région est extrêmement polarisée et militarisée. Le Moyen-Orient est une vraie poudrière, et la situation est plus délétère

que jamais. En même temps, il faut garder à l'esprit que le rapport de force militaire entre l'Iran et l'Arabie est fondamentalement dissymétrique. Plus précisément, ce rapport de force est particulièrement désavantageux pour l'Iran sur le plan des capacités militaires conventionnelles.

L'Iran possède plusieurs centaines de milliers d'hommes, mais n'a pas le matériel militaire de haute technologie pour accompagner leur déploiement. À l'inverse des Iraniens, les Saoudiens ont accès à une technologie militaire dernier cri, mais ne peuvent pas déployer des dizaines de milliers d'hommes. Conscient de cette situation, l'Iran va donc tout faire pour essayer d'esquiver la confrontation directe avec l'Arabie saoudite. De sorte qu'une guerre ouverte, de type conventionnel, entre la république islamique et le royaume wahhabite est possible, mais demeure fort heureusement peu probable.

Pour une standardisation de la pédagogie au Québec ?

FRÉDÉRIC SAUSSEZ

Professeur en Fondements de l'Éducation à l'Université de Sherbrooke et rédacteur en chef de la revue Nouveaux cahiers de la recherche en éducation

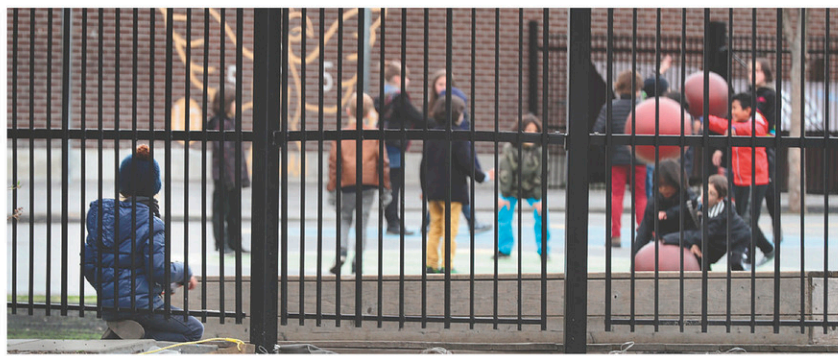
Les consultations publiques pour la création d'un institut national d'excellence en éducation au Québec battent leur plein. Le document de consultation qui oriente le processus et le contenu brille toutefois par son indigence intellectuelle. Il laisse présager de durs lendemains pour le système éducatif et les artisans de l'éducation.

En effet, il n'instruit nullement le lecteur d'enjeux liés à la création d'un tel institut ou d'arguments soutenant un tel projet. En outre, il est muet sur de nombreuses questions : diagnostic concernant les rapports entre recherche et pratique, analyse comparative de modèles de diffusion et d'appropriation de nouvelles pratiques, évaluation de solutions en référence aux différents instituts cités dans le document, explicitation du mandat, du fonctionnement, du financement, des processus de nomination ou encore des rapports de cet institut avec les interfaces compilant déjà des données probantes.

Incompétence ou plan secret, la responsabilité du ministre me semble engagée en cautionnant la forme et le contenu de la consultation. Il me semble impératif de tirer la sonnette d'alarme devant les dangers de laisser les trois individus du groupe de travail jouer aux apprentis sorciers avec la gestion de l'école publique, la régulation du travail enseignant et l'appréciation de la qualité de la recherche en éducation.

Résultats

Tout d'abord, le projet participe à l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en édu-



Le projet participe à l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en éducation, selon Frédéric Saussez.

cation. Celle-ci a pour fonction la mise en œuvre de mécanismes de mesure et de contrôle de l'efficacité du système en matière d'outcomes, dont le taux de diplomation des moins de 20 ans évoqué par le groupe de travail.

Sous cet angle, les données probantes constituent une ressource adaptée aux besoins des gestionnaires afin d'étendre l'évaluation et la surveillance de l'efficacité jusqu'aux contenus du travail enseignant. Elles apparaissent, dans le langage des gestionnaires, comme une nouvelle catégorie cognitive légitimant la nécessité d'orienter les pratiques en fonction de critères d'efficacité plutôt que de justice sociale. Une régulation managériale de pédagogie est alors rendue possible par l'articulation des instruments actuels de mesure des outcomes de la classe et des indicateurs relatifs à la mise en œuvre ou non de pratiques exemplaires par l'enseignant.

Ensuite, un grand nombre d'écrits scientifiques mettent en lumière les effets délétères, autant sur les professionnels que sur les bénéficiaires, de politiques publiques prescrivant le recours à des pratiques fondées sur des données probantes en éducation et en santé aux États-Unis et au Royaume-Uni. En éducation, Diane Ravitch — ancienne sous-secrétaire à l'éducation

sous Bush père et Clinton — a documenté la façon dont la régulation managériale du travail enseignant et des établissements scolaires mise en œuvre dans le cadre de la législation No Child Left Behind, sous la férule de l'Institute of Education Sciences, contribue à démanteler l'école publique états-unienne. Greenhalgh et ses collaborateurs — spécialistes et partisans de la médecine basée sur des données probantes — ont dénoncé l'accroissement démesuré du contrôle exercé par les gestionnaires de la santé sur la relation de soin (managed care) ainsi que les gains marginaux pour la pratique engendrés par les données probantes.

Le document de consultation ne projette-t-il pas l'image d'enseignants peu compétents ou résistants aux données probantes ? Ils méritent donc bien d'être davantage dirigés, contraints par un esprit gestionnaire dans le choix des meilleurs moyens pédagogiques à mettre en œuvre. Ainsi, ce projet d'institut repose sur une vision simpliste de la régulation pédagogique. Il légitime un management technocratique des conduites professionnelles.

Qualité de la recherche

Le groupe de travail manifeste son adhésion à la hiérarchisation

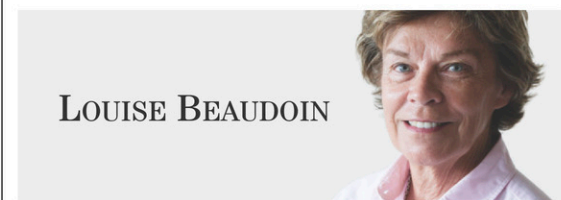
des démarches de recherche promues par les partisans des données probantes. Il fait fonctionner, par conséquent, une vision normative de celle-ci et véhicule, en creux, un jugement négatif sur la majorité des recherches menées au Québec par de dangereux chercheurs propageant des superstitions pédagogiques. Leurs résultats ne valent pas plus que le sens commun.

Ce rapport disqualifie, par conséquent, nombre de chercheurs qui travaillent au quotidien avec des enseignants pour explorer de nouvelles pistes d'intervention auprès des élèves et pour produire des instruments d'intelligibilité des pratiques éducatives. En l'absence d'indication quant au mandat et au financement de l'Institut ainsi qu'à son articulation avec les centres de recherche existants, ne doit-on pas craindre de confier à ces trois personnes les moyens d'infléchir les orientations de la recherche en éducation au Québec pour les prochaines années ?

Il ne s'agit pas ici de diminuer l'apport des données probantes pour une prise de décision éclairée en matière de politique, de gestion et d'intervention éducatives, mais plutôt de soulever des questions importantes liées à la production, à la traduction et à l'usage des données probantes ainsi qu'à leur articulation avec d'autres données de recherche et d'autres formes de rationalité en jeu dans le jugement professionnel.

En son état, le document de consultation ne permet de clarifier aucune des interrogations soulevées dans cet essai. La consultation ne peut donc être conduite de façon rigoureuse et impartiale. Elle s'apparente plutôt à une mascarade. N'a-t-elle pas pour dessein de préparer le terrain à une standardisation du travail enseignant au Québec, prélude à une normalisation sociale des élèves ?

Sale temps pour les indépendantistes



LOUISE BEAUDOIN

Malgré les apparences, on peut traiter de la Catalogne et du Kurdistan dans une même chronique. Car l'Espagne et l'Irak, en adoptant une politique de totale intransigeance, ont aggravé les crises alors que le dialogue aurait été nécessaire et salutaire.

En Catalogne, la ferveur indépendantiste a bondi depuis 2010, quand le nouveau statut d'autonomie voté par le Parlement espagnol et ratifié par les Catalans a été partiellement recalé par la Cour constitutionnelle d'Espagne, saisie, rappelons-le, par Mariano Rajoy. Il y a fort à parier qu'une modification à la Constitution aurait alors évité le désastre actuel. Car, si le gouvernement de la Generalitat a procédé comme il l'a fait en transgressant les lois et la Constitution, c'est parce que Rajoy et son Parti populaire ne lui ont pas laissé d'autre choix. Pour paraphraser Bertolt Brecht : Rajoy, plutôt que de changer la Constitution, a rêvé de « dissoudre » la nation catalane !

Au Kurdistan, où je me suis personnellement rendue à deux reprises, la situation est différente : une Constitution irakienne qui n'interdit pas la sortie d'une de ses composantes, un référendum organisé selon les règles de l'art en présence de 138 observateurs internationaux, un taux de participation de 72,16 % et un « oui » à l'indépendance à 92,73 %.

Les 36 millions de Kurdes dispersés dans quatre pays auraient dû obtenir en 1920 leur propre pays si les signataires du traité de Sévres n'avaient pas renié leur engagement. Mais le rêve d'indépendance est toujours resté vague dans l'imaginaire kurde. Aujourd'hui, ce sont les 8 millions de Kurdes irakiens qui devraient être en mesure de le concrétiser.

Or, comme la Catalogne, le Kurdistan se retrouve isolé sur la scène internationale.

Les Catalans pour avoir cru en l'Europe, les Kurdes parce qu'ils ont été trahis par leurs alliés, au premier chef, les États-Unis.

Car pour l'Europe, il n'y a plus que le *statu quo* perpétuel qui compte. Ce qui la rend aveugle, sourde et pratiquement muette. Sauf lorsque le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, cet ancien premier ministre du Luxembourg, paradis fiscal de 600 000 habitants, prend la parole pour faire la morale aux Catalans.

Pour les Kurdes, la situation est plus dramatique : Bagdad, sous influence iranienne, a répondu à l'expression démocratique du peuple kurde par la voix des armes (celles livrées par les Américains pour combattre Daech), occupant Kirkouk et les champs pétrolifères, pommions financiers du Kurdistan. Opération menée avec l'aide de milices chiïtes, irakiennes, mais aussi iraniennes, grâce au feu vert donné par la coalition militaire internationale anti-Daech, France et Canada inclus. La coalition a trahi les Kurdes, son allié le plus fiable dans la région.

Les Peshmergas ont perdu plus de 2000 hommes dans cette guerre. Pour remercier les Kurdes d'avoir, de surcroît, généreusement accueilli plus d'un million et demi de réfugiés, dont de nombreux chrétiens et des yézidites condamnés au génocide par Daech, les États-Unis, qui mènent cette coalition, ont permis cette attaque ! Dans une incompréhensible incohérence par ailleurs, car un des enjeux, finalement, n'est-ce pas la prédominance ou non dans la région de l'Irak, l'ennemi juré des Américains ?

La suite

En Catalogne, les élections du 21 décembre se tiendront sous haute tension. Comment les indépendantistes pourront-ils faire une vraie campagne ? Quelle sera la réaction des Catalans ? Dépit, sursaut, résignation ? Quels que soient les résultats, il est certain que le problème catalan ne disparaîtra pas. Un jour, il faudra bien un nouveau référendum, organisé cette fois sous l'égide de la communauté internationale.

Quant aux Kurdes, qui ne demandent pas leur indépendance immédiatement, seule la pression internationale ferait entendre raison à l'Irak, à la Turquie et à l'Iran, tous trois ligés contre eux. La France ne peut se dérober ; elle a une responsabilité historique par rapport aux Kurdes, responsabilité assumée par François Mitterrand en son temps. Sa première résolution vient d'échouer au Conseil de sécurité des Nations unies, la Chine et la Grande-Bretagne ayant opposé leur veto. La France doit revenir à la charge et mettre tout son poids dans la balance, car les Kurdes comptent d'abord et avant tout sur elle.

En attendant, les temps sont durs pour les indépendantistes !

ACTUALITÉS

MALTRAITANCE

SUITE DE LA PAGE 1

avaient été signalés par du personnel médical en 2012-2013 et 2013-2014. Dans les deux années qui ont suivi la médiatisation de certains cas au CHU Sainte-Justine, le nombre d'enfants signalés a été de 457 et 450 cas, soit une baisse concrète de 18% entre 2012 et 2015. Le nombre de signalements a ensuite repris son cours normal, pour remonter à 595 cas en 2016-2017.

Au Centre jeunesse Batshaw, dont la clientèle est bien moindre, une diminution de 25 à 30 cas a aussi été ressentie les mêmes années.

Contrecoup au CHU Sainte-Justine

Là où l'effet a été le plus marqué, c'est à la Clinique sociojuridique du CHU Sainte-Justine, spécialisée dans l'évaluation des enfants victimes de sévices physiques ou sexuels, frappée de plein fouet par les cas portés à l'attention des médias dès 2013.

De 400 jusqu'à 500 par année avant 2013, le nombre total d'enfants suivis par la clinique spécialisée (tant à l'externe, au centre de jour que lors d'une hospitalisation) aurait reculé à plus ou moins 350 cas en 2014-2015, puis autour de 250 cas en 2015-2016, indiquent des données compilées depuis les années 2000.

Le rapport annuel de 2013-2014 de la clinique lie clairement ce recul à la mauvaise publicité dont a fait l'objet l'hôpital. Le rapport fait état d'une baisse de 17% des patients vus en ambulatoire. « Pour les demandes de consultations pour les patients hospitalisés, le nombre de consultations a diminué de 21%, [...] reflétant probablement certains effets de la campagne médiatique », note le bilan officiel de la clinique. Les cas hospitalisés sont souvent les cas de mauvais traitements soupçonnés les plus sérieux, et ceux qui, dans de rares cas, se soldent par des décès.

Le bilan dressé pour 2013-2014 note « que les répercussions au niveau des soins en maltraitance des enfants se sont aussi manifestées ailleurs que dans notre centre hospitalier ». En effet, une proportion significative des cas soupçonnés de maltraitance dirigés vers le centre pédiatrique provient d'autres régions, notamment de Laval, de la Montérégie et des Laurentides.

« La confiance, principalement des parents, et même des DPJ envers les services médicaux [...], conclut le rapport, a été durement ébranlée... »

Craintes chez les médecins

Selon les proches du Dr Sirard, notamment son fils Olivier et sa conjointe, la Dre Marie-Claude Miron, cette situation, quoique déplorable, n'est pas surprenante.

« Les médecins ont vu ce qui s'est passé avec mon père et ce que ça a fait. Ils ont eu peur de si-

« La confiance, principalement des parents, et même des DPJ envers les services médicaux [...], a été durement ébranlée »

Extrait du rapport annuel 2013-2014 de la Clinique sociojuridique du CHU Sainte-Justine

gnaler et d'avoir droit au même traitement. L'émission [...] a eu une répercussion sur la vie de mon père, mais aussi sur celles d'autres médecins, qui ont dû vivre dans cette réalité. »

De son côté, la DPJ dit ne pas être en mesure d'imputer ce recul des signalements à un facteur unique, notamment à l'impact de la couverture médiatique liée au CHU Sainte-Justine en 2013, a fait valoir au Devoir Justin Meloche, porte-parole du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, auquel est rattachée la DPJ.

Après 2013, un protocole a été instauré entre la DPJ et Sainte-Justine pour préciser le partage des rôles et responsabilités des profession-

nels dans les cas de sévices commis à l'endroit d'enfants, précise ce dernier.

Des médecins à risque

Selon plusieurs études, les médecins spécialisés dans le domaine de la maltraitance sont particulièrement exposés à certains risques, en raison des tensions que font souvent naître chez les parents les investigations médicales exigées en vertu de protocoles hospitaliers très stricts quand un enfant en bas âge présente des blessures jugées suspectes ou inexplicables.

Au Canada, les résultats d'une enquête réalisée en 2012 auprès de quelque 125 médecins pratiquant en protection de l'enfance montrent que 52% ont été victimes de menaces à leur sécurité, la moitié ont été visés par des plaintes à leur superviseur et 13% de plaintes à leur ordre professionnel. Près du quart (23%) des médecins ont fait l'objet d'une ouverture médiatique négative.

Une étude publiée dans le *British Medical Journal* en 2004 rapporte aussi que les plaintes déposées contre les médecins spécialisés en maltraitance ont bondi au Royaume-Uni entre 1997 et 2003, et sont devenues cinq fois plus fréquentes. Pour cette raison, le tiers des postes disponibles dans cette spécialité n'étaient pas pourvus et 62% des étudiants en pédiatrie préféraient ne jamais être mêlés aux décisions des instances de la protection de la jeunesse.

Le Devoir

TOLÉRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

des appareils qui analyseront la salive des conducteurs.

« La salive n'est pas un très bon indicateur », tranche d'entrée de jeu Ryan Vandrey, de l'école de médecine de la Johns Hopkins University. « À l'heure actuelle, il n'y a pas de marqueur biologique qui puisse prédire avec exactitude en bord de route le niveau d'intoxication », argue ce professeur associé de pharmacologie comportementale, qui a mené plusieurs études scientifiques sur le cannabis.

A son avis, une interdiction complète de la conduite après consommation de marijuana est irréaliste. Car quand la drogue sera légalisée, elle sera consommée et se retrouvera dans le métabolisme de ses consommateurs. Or la quantité résiduelle de THC — l'ingrédient actif le plus important du cannabis — augmente avec la fréquence de consommation.

« Vous pourriez avoir quelqu'un qui fume tous les soirs chez lui avant de se coucher et, le lendemain, il sera positif à un test tout au long de la journée. Même s'il n'a pas fumé », explique Ryan Vandrey au Devoir. Il ne sera plus intoxiqué, mais il aura un taux de cannabinoïdes plus élevé que zéro. »

En revanche, un consommateur occasionnel qui viendrait tout juste de manger un brownie au cannabis afficherait un taux de THC moins élevé que le consommateur régulier qui est à jeun, même s'il est très intoxiqué, a constaté M. Vandrey au fil de ses recherches. « Distinguer une nouvelle utilisation d'une utilisation résiduelle, c'est incroyablement difficile, peu importe la méthode de vérification », note l'expert.

Québec n'est pas seul à vouloir imposer une tolérance zéro. L'Ontario et le Nouveau-



MARTIN BERNETTI AGENCE FRANCE-PRESSE

La science démontre que le contrôle du cannabis sur les routes sera « complexe et incertain ».

Brunswick ont prévu faire de même, mais seulement pour les conducteurs de moins de 21 ans et ceux qui ont des permis de conducteurs débutants. Le gouvernement ontarien veut aussi imposer la tolérance zéro aux conducteurs commerciaux.

Un gouvernement pourrait-il établir un taux de THC légal maximal qui serait considéré comme nul pour tenir compte des fumeurs fréquents? Non, tranche Ryan Vandrey. Car la science ne permet pas de toute façon de déterminer le niveau d'intoxication au cannabis en analysant simplement la salive, le sang ou l'urine d'un individu.

La science fait défaut

Le professeur Vandrey a no-

tamment cosigné une étude, cet hiver, examinant les effets du cannabis sur 18 adultes qui n'étaient pas des consommateurs réguliers. Leur constat: le THC est décelable dans la salive moins longtemps que ne sont ressentis les effets psychotropes, que la drogue soit fumée ou consommée de façon comestible. L'écart est plus grand lorsque le cannabis est avalé. « Chez la majorité des participants, le moment de la dernière détection de THC dans le liquide oral précédait le dernier effet ressenti de la drogue », conclut l'étude. Bien que le cannabinoïde n'apparaisse plus dans la salive des sujets, ils n'étaient toujours pas en mesure de réussir les tests cognitifs.

Le THC est décelable dans la salive en moyenne deux

heures après consommation. Mais déjà, lors de la seconde heure, les taux baissent rapidement. Or, les effets de la drogue peuvent durer de quatre à cinq heures lorsqu'elle est fumée, et jusqu'à six à huit heures lorsqu'elle est consommée sous forme comestible. Le cannabis comestible atteint son effet de pointe environ trois heures après la consommation, soit après la période de détection de THC dans la salive.

« Cela ne correspond pas au niveau d'intoxication », argue Ryan Vandrey, qui avait notamment été invité à témoigner devant le comité parlementaire qui a étudié le projet de loi sur la légalisation de la marijuana d'Ottawa. « À moins d'arrêter les gens tout de suite

après qu'ils ont consommé, vous allez quand même faillir à le déceler et ils pourraient être encore intoxiqués », prévient-il.

« C'est bien de regarder la salive. C'est pratique, c'est facile. Le problème, c'est que ce n'est pas fiable », observe à son tour Pierre Beaulieu, professeur de pharmacologie à l'Université de Montréal et anesthésiologiste au CHUM.

Un défi pour les policiers

Le THC apparaît plus longtemps dans le sang: trois ou quatre heures lorsque le cannabis est fumé, six à huit heures sous forme comestible. Mais les délais pour ce test plus poussé sont importants: le temps qu'un policier intercepte un conducteur, lui fasse subir un premier test de coor-

dination, qu'il analyse la salive du conducteur et qu'il se dirige ensuite vers le poste de police pour faire une prise de sang et l'analyser à son tour.

La Sûreté du Québec explique, et c'est la même chose au Service de police de la Ville de Montréal, qu'elle vérifie plus souvent l'urine que le sang, qui est plus compliqué à prélever. Mais le THC et les ingrédients actifs du cannabis y restent présents plusieurs jours, voire jusqu'à deux semaines. Encore là, le taux de THC d'un consommateur fréquent poserait problème.

Le projet de loi fédéral sur la conduite avec capacités affaiblies fixe à 5 nanogrammes par millilitre de sang (ng/ml) la quantité de THC qu'un conducteur pourra avoir dans le corps pour prendre le volant.

Un usager fréquent aura, sans avoir consommé depuis 24 heures, 5 ng/ml dans le sang, note Ryan Vandrey.

Autre écueil: lors de son étude scientifique, seuls 2 de ses 18 sujets ont atteint une concentration de THC de 5 ng/ml; aucun d'entre eux ne l'a dépassée, « et ils étaient considérablement affectés » rapporte-t-il.

Quelques cas de fumée secondaire entraînant un taux de THC dans la salive ont aussi été répertoriés. Ils ne sont cependant pas concluants, consent Ryan Vandrey, car la moitié des sujets exposés à une fumée secondaire pendant une heure dans une pièce sans ventilation ont eu un résultat de THC positif par la suite.

Bref, la science démontre que le contrôle du cannabis sur les routes sera « complexe et incertain », résume Pierre Beaulieu. « Ce n'est pas demain que les policiers vont être prêts à faire ce dépistage. Ou alors, il sera sujet à caution et très contestable », prédit-il, puisque les contrevenants pourront aisément mettre en doute la validité d'une évaluation de leur taux d'intoxication.

Le Devoir

TRACES

SUITE DE LA PAGE 1

décès. « J'adorais mon père », dit-elle. Les images d'archives qu'elle utilise de cette époque, toutes tournées par son père, montrent des enfants innocents jouant entre eux dans un environnement enchanteur. Un jour, vers l'âge de 15 ans, elle découvre dans les affaires de sa mère une coupure de journal, qui raconte que son père, George Patrick Dubie, a été le chef d'une secte, dans les années 1970, et qu'il a été condamné pour avoir organisé un réseau de voleurs. Plus tard, lorsqu'elle verra son frère et sa sœur souffrir de troubles bipolaires, elle reconnaîtra certains des troubles

qui animaient son père. Dans le film, on voit d'ailleurs sa sœur affirmer qu'elle ne dort pas la nuit parce qu'elle est en contact avec des anges qui lui donnent une mission.

Lorsqu'il disait à ses disciples qu'il était la réincarnation de Jésus-Christ, George Patrick Dubie était-il en proie à un délire psychotique, ou était-il simplement manipulateur? C'est l'une des questions qu'on se pose après avoir regardé *Manic*. En entrevue, Kalina Bertin reconnaît que son père était un malade doublé d'un escroc. « Il était les deux en même temps », dit-elle. Pour elle, ce film a joué le rôle d'une thérapie. « J'avais l'impression qu'en disant exactement ce qui est arrivé à mon père, cela m'empêcherait de devenir comme lui. »

Au cours de la recherche qui a mené à la production du documentaire, Kalina Bertin a découvert que son père avait eu au moins 15 enfants avec cinq femmes différentes. Elle sait qu'elle pourrait encore en apprendre plus sur George Patrick Dubie, qui a d'ailleurs vécu sous différentes identités.

Elle a par ailleurs interrogé plusieurs personnes qui l'ont connu, dont Margaret Crane, sa maîtresse de longue date, qui l'a finalement abattu d'un coup de feu. La fille de celle-ci, Angel, raconte aussi que ses parents l'ont convaincue de se raser la tête, puis de prétendre avoir la leucémie, avant de dire qu'elle s'était rétablie grâce à des produits naturels vendus par le couple. Dubie a d'ailleurs épousé

la propriétaire d'Herbalife, Geri Cvtanovich.

Quotidien chaotique

Mais la véritable force de *Manic* est sans doute de nous montrer le quotidien de personnes en proie à des troubles bipolaires, ainsi que leur combat pour surmonter leur souffrance. « Avant de commencer mon tournage, j'avais averti ma famille que j'allais les filmer durant des épisodes sensibles », raconte Kalina. On peut voir par exemple comment son frère, en pleine psychose, lance des couteaux à travers une pièce en direction de la caméra. « À la dernière étape, je leur ai montré mon travail et je leur ai demandé s'ils voulaient retirer quelque chose. Finalement, ils n'ont rien retiré »,

raconte Kalina. Mieux, sa sœur, après avoir vu le film, a décidé de se prendre en main et, depuis, son état s'est stabilisé. Ce cinéma direct intime pourra sans doute aider à démystifier la maladie mentale et ses effets.

Kalina Bertin, quant à elle, semble avoir fait la paix avec la mémoire de son père. Elle travaille présentement à un projet de réalité virtuelle qui porte de nouveau sur la maladie bipolaire, avec des enregistrements laissés sur son répondeur par son frère et sa sœur.

Le Devoir

MANIC

De Kalina Bertin
Le 15 novembre, à 20h30,
à la Salle Fernand-Seguin de la Cinémathèque

« J'avais l'impression qu'en disant exactement ce qui est arrivé à mon père, cela m'empêcherait de devenir comme lui »

La documentariste
Kalina Bertin

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com